



ASSOCIATION FRANCO-ITALIENNE D'AVIGNON

Association Culturelle Loi 1901, à but non lucratif
N° Siret : 389.646.720.00026 APE 9499Z N° Préfectoral : W842000970
Siège social : AFIA 1 rue Jules Gaillard 84000 Avignon

Tél. : 07.83.14.10.50. Email : afia84000@gmail.com Site internet : afia-avignon.fr

REGLEMENT COURS ITALIEN A.F.I.A 2020-2021.

L'adhésion à l'A.F.I.A est obligatoire pour l'inscription aux cours (20€/an) et donne accès aux activités gratuites de l'association, ainsi qu'aux avantages proposés par nos partenaires (sur présentation de la carte membre).

La participation supplémentaire pour les cours d'italien 2020/21 est de **320 €/année** pour 42 h de formation.

(soit 7,60€/h pour les groupes de 8 pers. et plus // groupe < 8 pers. = 340€/an).

Format : cours d'1h45

Le formateur constituera les différents groupes à l'issue d'un test, afin de créer des groupes les moins hétérogènes possible.

Les manuels ou autres supports pédagogiques demandés par le formateur seront à votre charge.

Le paiement de la cotisation aux cours s'effectuera par chèque, à l'ordre de l'A.F.I.A.

Le solde doit être acquitté à l'issue du premier cours.

Possibilité de déposer 3 chèques à l'inscription qui seront encaissés en octobre, novembre et décembre 2020.

Pour tout désistement intervenant après le début des cours, l'A.F.I.A n'effectuera aucun remboursement. L'absence aux cours ou le manque d'assiduité ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. L'inscription au cours s'entend à l'année.

Les cours s'effectueront d'octobre à juin, selon un calendrier qui vous sera remis en début d'année. Les dates dites « optionnelles » sont des dates potentielles de cours, utilisées en fonction d'éventuelles absences du formateur, ou indisponibilités de salle indépendantes de notre volonté, etc...et garantissent le volume horaire de formation.

L'AFIA met tout en œuvre pour assurer l'accueil en présentiel des participants aux cours. En cas de force majeure, si les cours ne pouvaient se dérouler en présentiel, (confinement sanitaire, fermeture exceptionnelle des salles mises à disposition par la Mairie ou d'autres raisons indépendantes de l'AFIA), la continuité pédagogique serait assurée en distanciel, par visioconférence.

L'inscription au cours induit l'acceptation du règlement et le respect strict des protocoles sanitaires imposés par les autorités, pour la sécurité de tous.

